

MAIRIE DE MERAL

COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 JANVIER 2017

1° Participation financière Ville de Craon

Retrait de la délibération du 3 novembre 2016 relative au refus de participation financière aux frais de scolarité des enfants de Méral scolarisés dans des établissements scolaires privés de la Ville de Craon

2° Demande de subvention Société des Courses de Méral

Vote d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Société des Courses de Méral à l'occasion du 70^{ème} anniversaire.

3° Contrat de ruralité signé entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Craon

La Communauté de Communes du Pays de Craon sollicite les communes pour le recensement des projets communaux sur la période 2017-2020. Proposition d'inscription des actions suivantes :

- Volet 2 : revitalisation du bourg : construction ou aménagement de logements en remplacement des « anciennes maisons », extension de commerce
- Volet 3 : attractivité du territoire : aménagement d'un terrain multisports
- Volet 4 : mobilité : aménagement de la route de Beaulieu : cheminement piéton
- Volet 5 : transition écologique : changement de l'éclairage de la salle de sports (remplacement par des tubes à leds)- Réflexion sur le chauffage de la salle St Pierre

4° Services techniques

Réflexion sur l'aménagement de l'atelier des services techniques situé rue de Bretagne.

5° Planification communale et intercommunale

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Opposition au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Craon de la compétence en matière Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale après le 27 mars 2017.

Pouvoirs de police « spéciale » du Maire à un établissement public de coopération intercommunale à fiscale propre

Opposition au transfert automatique des pouvoirs liés aux compétences : voirie, habitat, assainissement non collectif, collecte et traitement des déchets.

6° Questions diverses

- Terrain « La Suharderie »

Accord de principe pour la réalisation des travaux de viabilisation des parcelles situées à « La Suharderie » sous réserve de l'accord de la prise en charge par les propriétaires concernés du coût des travaux.

- Logements locatifs

L'entretien des « Communs » des logements locatifs sera assuré une fois tous les 15 jours dans le bâtiment situé 3bis rue du Presbytère, et une fois par mois dans le bâtiment 8bis Place du Buat.

7° Ressources humaines – emploi adjoint technique

Délibération du conseil municipal du 3 novembre 2016 créant l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 12 h 30 temps scolaire.

Annualisation du temps de travail de cet emploi soit 9 h 51 minutes/35^e à compter du 3 janvier 2017.

8° Commission Petite Enfance

Compte-rendu de la réunion de la commission du 10 janvier 2016 : restaurant scolaire – accueil de loisirs – service animation jeunesse